



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 12 décembre 2023 à 20 h 00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Sainte-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères : Nathalie Thauvette
Marcelina Jugureau

MM. les conseillers : Éric Lecourtois
Claude-Marc Raymond
Jean-Michel Pepin

formant quorum sous la présidence du maire M. Christian Ouellette

Sont également présents : M. Jean-François Messier, directeur général
M^e Luc Drouin, greffier

Est absent :

M. le conseiller : Réal Langlais

ORDRE DU JOUR

1. Introduction
2. Ouverture de la séance et constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Suivi de la période de questions et des dossiers du conseil
5. 1^{re} période de questions - Personnes dans la salle
6. 1^{re} période de questions - Internautes
7. Adoption des procès-verbaux
 - 7.1 Adoption des procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 14 novembre 2023
8. Affaires du conseil
9. Règlements
 - 9.1 Avis de motion - Règlement n° 912 relativement à la démolition d'immeubles
 - 9.2 Adoption - Règlement n° 732 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2024
 - 9.3 Adoption - Règlement n° 901-39 modifiant le règlement de zonage n° 901
10. Communications



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

11. Direction générale
12. Développement économique
13. Environnement
14. Greffe et affaires juridiques
 - 14.1 Dépôt du registre des déclarations en vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale
 - 14.2 Dépôt du procès-verbal de correction
 - 14.3 Renouvellement des assurances accident des bénévoles, des cadres et des dirigeants, années 2023-2024
 - 14.4 Renouvellement des assurances de dommages, années 2023-2024 - Assurances des biens, bris d'équipement et délits, assurances responsabilités et assurances automobile
 - 14.5 Renouvellement de l'assurance des fiduciaires, années 2023-2024
 - 14.6 Autorisation de cession du contrat d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, années 2023-2027
15. Informatique
 - 15.1 Attribution de contrat à la firme PG Solutions pour l'entretien et le soutien des applications de la suite PG, année 2024
16. Loisirs
 - 16.1 Autorisation de dépenser
 - 16.2 Approbation du budget et de la quote-part 2024 de la Régie d'exploitation du Complexe sportif Sainte-Catherine et Delson
17. Parc, espaces verts et aménagement public
18. Ressources humaines
 - 18.1 Embauche probatoire d'un commis à la bibliothèque
 - 18.2 Embauche probatoire d'un ouvrier au Service technique et travaux publics
 - 18.3 Embauche probatoire d'une préposée à la trésorerie
 - 18.4 Rescinder partiellement la résolution n° 2023-04-193 relative à l'embauche probatoire d'un conseiller en ressources humaines
 - 18.5 Dépôt de la liste des embauches temporaires et occasionnelles
 - 18.6 Autorisation de signature - Entente de règlement - Employé matricule 876
19. Sécurité publique
 - 19.1 Approbation du budget et de la quote-part 2024 de la Régie intermunicipale de police Roussillon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

20. Travaux publics

- 20.1 Autorisation de dépenser
- 20.2 Attribution de contrat pour des services d'excavation hydropneumatique, années 2024-2026
- 20.3 Attribution de contrat pour la location de tapis et entretien de vêtements de travail, années 2024-2027
- 20.4 Autorisation de paiement de décomptes progressifs à la firme Shellex Groupe Conseil inc. dans le cadre de la surveillance des travaux de la rue Principale Sud, phase 1
- 20.5 Autorisation de paiement du décompte progressif n° 3 à la firme Bricon (175784 Canada inc.) pour les travaux de réaménagement de la rue Principale Sud
- 20.6 Autorisation de paiement du décompte progressif n° 1 à la firme Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales, années 2023-2025
- 20.7 Autorisation de paiement du décompte progressif n° 3 à la firme Pearson Pelletier inc. pour des travaux de démolition et de construction de bordures et trottoirs en béton, année 2023
- 20.8 Autorisation de paiement du décompte progressif final à la firme M Potvin Excavation (9329-0146 Québec inc.) pour des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues de Lucerne, Roy, Demers et Principale Sud
- 20.9 Autorisation de paiement du décompte progressif n° 3 à la firme Construction J.P. Roy inc. pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec
- 20.10 Attribution de contrat pour l'assistance d'une équipe d'ingénierie en génie civil, années 2024-2025 et une année optionnelle en 2026
- 20.11 Approbation du budget et de la quote-part 2024 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

21. Trésorerie

- 21.1 Ratification de la liste des chèques et des déboursés
- 21.2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires

22. Aménagement du territoire

- 22.1 Demande d'approbation relative à un projet d'affichage commercial - 20, boulevard Georges-Gagné Sud
- 22.2 Demande d'approbation relative à une rénovation résidentielle - 44-46, 5^e Avenue
- 22.3 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 179, chemin Saint-François-Xavier
- 22.4 Demande d'approbation relative à un affichage commercial - 215, chemin Saint-François-Xavier, suite 106



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

22.5 Autorisation de signature de l'entente de services de soutien géomatique avec la MRC de Roussillon pour l'année 2024

23. Affaires nouvelles

24. Période d'intervention des membres du conseil

25. 2^e période de questions - Personnes dans la salle

26. 2^e période de questions - Internautas

27. Date de la prochaine séance ordinaire

28. Levée de la séance

2023-12-541

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire Christian Ouellette constate la présence des conseillers municipaux qui participent physiquement à la présente séance extraordinaire du conseil municipal.

Monsieur le maire Christian Ouellette constate le quorum et ouvre la séance à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-542

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présente séance.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS - INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, des citoyens s'expriment sur les dossiers suivants:

- Circulation des camions de la Stella-Jones sur le boulevard Georges-Gagné;
- Terminaison des travaux d'asphaltage sur la rue Principale Sud.

2023-12-543

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT qu'une copie des procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 14 novembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal approuve les procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de la séance ordinaire du 14 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-544

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT N° 912 RELATIVEMENT À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que toutes les municipalités du Québec ont l'obligation légale d'adopter un Règlement sur la démolition d'immeubles ayant notamment pour mission de protéger les bâtiments pouvant constituer un bien culturel ou représenter une valeur patrimoniale en plus de favoriser l'utilisation des immeubles existants, dans l'objectif de réduire la consommation de matériaux de construction.

AVIS DE MOTION est donné par M^{me} Marcelina Jugureau, conseillère, qu'il y aura adoption, lors d'une prochaine séance du conseil, du *Règlement n° 912 relativement à la démolition d'immeubles*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-545

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 732 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE DIVERS TARIFS RELATIFS AUX BIENS ET SERVICES RENDUS PAR LA VILLE DE DELSON POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, il y a eu avis de motion, présentation, dépôt et adoption du projet de *Règlement n° 732 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2024*;

CONSIDÉRANT que certaines modifications mineures ont été apportées au texte du règlement depuis l'adoption du projet;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais légaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal adopte le *Règlement n° 732 décrétant l'imposition de divers tarifs relatifs aux biens et services rendus par la Ville de Delson pour l'exercice financier 2024*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-546

ADOPTION - RÈGLEMENT N° 901-39 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 901

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, il y a eu avis de motion, présentation, dépôt et adoption du projet de Règlement n° 901-39 modifiant le règlement de zonage n° 901 relativement à la modification aux grilles des usages et normes des zones H-104, M-122, M-126 et à la modification de certaines dispositions relatives aux normes de stationnement, paysagement, équipements et constructions accessoires;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification n'a été apportée au texte du règlement depuis l'adoption du projet;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement dans les délais légaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal adopte le Règlement n° 901-39 modifiant le règlement de zonage n° 901.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-547

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE 6 DE LA LOI SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE MUNICIPALE

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu que le conseil prenne acte du dépôt par le greffier du registre des déclarations pour la période qui y est stipulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE RÉSOLUTIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil prend acte du dépôt par le greffier du procès-verbal de correction des résolutions numéros 2023-04-212, 2023-06-310, 2023-06-312, 2023-06-313 et 2023-07-343.

2023-12-548

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES ACCIDENT DES BÉNÉVOLES, DES CADRES ET DES DIRIGEANTS, ANNÉES 2023-2024

CONSIDÉRANT que dans l'ensemble du portefeuille des assurances de la Ville, certaines couvertures d'assurances ne font pas partie de l'achat en commun d'assurances de dommages du Regroupement Varennes/Sainte-Julie;

CONSIDÉRANT que la Ville doit prendre en charge le renouvellement des assurances accident pour les bénévoles, les cadres et les dirigeants.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024, des assurances accident pour les bénévoles, les cadres et les dirigeants à BFL Canada inc. suivant le tableau ci-dessous pour une prime totale de 956,95 \$, frais et taxes inclus.

Protection	Montant ou limite	Prime 2023-2024
Assurance accident des bénévoles et brigadiers	50 000 \$	530 \$
Assurance accident des cadres et dirigeants	50 000 \$	325 \$
Frais		25 \$
Taxe (9%)		76,95 \$
Total		956,95 \$

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-216 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2023-12-549

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES DE DOMMAGES 2023-2024 - ASSURANCES DES BIENS, BRIS D'ÉQUIPEMENTS ET DÉLITS, ASSURANCES RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES AUTOMOBILE

CONSIDÉRANT que la Ville de Delson fait partie d'une entente de regroupement de l'Union des municipalités du Québec pour l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de gestionnaire de risques.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement des assurances de dommages de la Ville pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024 auprès de Beneva et des différents assureurs via le courtier d'assurances BFL Canada inc. pour les primes suivantes:

Assurances	Primes
<u>Bloc A</u> (Beneva) Dommages aux biens Bris des équipements Délits	44 261,63 \$
<u>Bloc B</u> (BFL Canada) Assurances responsabilités	78 757,75 \$
<u>Bloc C</u> (BFL Canada) Automobile des propriétaires Automobile des garagistes	13 142,68 \$
Total	136 162,06 \$

DE VERSER à Beneva la prime d'assurance d'une somme de 44 261,63 \$, taxes incluses, et à BFL Canada inc. la prime d'assurance d'une somme de 91 900,43 \$, taxe incluse.

DE VERSER pour le terme la somme de 22 757 \$ représentant la quote-part de la Ville au fonds de garantie de franchise collective.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-231 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-550

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE DES FIDUCIAIRES 2023-2024

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler la police d'assurance des fiduciaires pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement, pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2024, de l'assurance des fiduciaires avec BFL Canada inc. pour une prime de 2 037,21 \$, taxe incluse.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-225 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-551

AUTORISATION DE CESSIION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, ANNÉES 2023-2027

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 2 mai 2023, le conseil municipal a attribué un contrat d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial pour les années 2023 à 2027 à la firme Beauregard Environnement ltée ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que ce contrat donnait suite à un appel d'offres public s'inscrivant dans un processus de devis requérant diverses garanties, attestations, certificats et autres normes de protection usuelles (assurance responsabilité, attestation fiscale, garantie d'exécution, etc.);

CONSIDÉRANT que la totalité des actifs de la firme Beauregard Environnement ltée ont été acquis en date du 1^{er} novembre 2023 par la firme Solutions Environnementales 360 (Québec) inc.;

CONSIDÉRANT qu'afin de permettre la poursuite et la prise en charge du contrat actuellement en vigueur par la nouvelle intervenante, il sera nécessaire que la Ville de Delson autorise la cession dudit contrat;

CONSIDÉRANT toutefois qu'une telle cession ne pourra devenir effective avant d'avoir obtenu de la firme Solutions Environnementales 360 (Québec) inc. les mêmes garanties que celles exigées dans le cadre de l'attribution de tel contrat, dont notamment la garantie d'exécution correspondant à 10 % du montant de la soumission retenue.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la cession du contrat d'entretien des réseaux d'égouts sanitaire et pluvial pour les années 2023 à 2027 à la firme Solutions Environnementales 360 (Québec) inc., conditionnellement à la réception de l'ensemble des garanties, attestations et autres exigences liées à tel contrat et autorise le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, la documentation pertinente à ce transfert dès la condition précitée satisfaite et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

023-12-552

ATTRIBUTION DE CONTRAT À LA FIRME PG SOLUTIONS POUR L'ENTRETIEN ET LE SOUTIEN DES APPLICATIONS DE LA SUITE PG, ANNÉE 2024

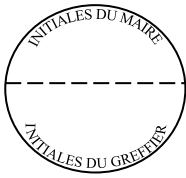
CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler les contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG Solutions;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024, les coûts des services d'entretien et de soutien nécessaires au maintien des logiciels informatiques de la suite PG Solutions sont les suivants:

Logiciels	Taxes incluses
AccèsCité Loisirs	11 225,01 \$
AccèsCité Demandes en ligne, permis en ligne, Voilà	7 536,60 \$
AccèsCité Territoire, JMap Pro, iPad Mobilité	37 726,76 \$
AccèsCité Recherche, Syged	2 516,80 \$
AccèsCité SFM	29 933,75 \$
TOTAL	88 938,92 \$

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3(6) de la *Loi sur les cités et villes*, les contrats dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et qui visent à assurer la compatibilité avec des systèmes, logiciels ou progiciels existants sont soustraits de l'obligation de procéder via un processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite, tel que normalement prescrit par les articles 573, 573.1 et 573.3.0.2 de cette loi.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal autorise le renouvellement auprès de PG Solutions inc. des contrats d'entretien et de soutien des applications de la suite PG pour l'année 2024 pour une somme totale de 88 938,92 \$, taxes incluses, et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-221 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-553

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE DES LOISIRS - DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service des loisirs;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste LOI-2023-12 d'une somme de 7 750 \$ et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-223 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-554

APPROBATION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2024 DE LA RÉGIE D'EXPLOITATION DU COMPLEXE SPORTIF SAINTE-CATHERINE ET DELSON

CONSIDÉRANT que la Régie d'exploitation du Complexe sportif Sainte-Catherine et Delson a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2024 adoptées à sa séance du 26 septembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des prévisions budgétaires, la quote-part de la Ville de Delson a été établie à 240 470 \$ pour l'année 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2024 de la Régie d'exploitation du Complexe sportif Sainte-Catherine et Delson démontrant des revenus et des dépenses de 692 000 \$ et autorise le versement de la quote-part établie pour la Ville de Delson à la somme de 240 470 \$.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-233 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-555

EMBAUCHE PROBATOIRE D'UN COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste de commis à la bibliothèque.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal entérine l'embauche probatoire de M^{me} Lynda Bouthillier à titre de commis à la bibliothèque au 1^{er} échelon de la grille salariale pour le poste, laquelle embauche deviendra effective le ou vers le 8 janvier 2024, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M^{me} Bouthillier pour sa nomination.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-217 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-556

EMBAUCHE PROBATOIRE D'UN OUVRIER AU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT qu'un poste d'ouvrier au Service technique et travaux publics est devenu vacant suite au départ du titulaire.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche probatoire de M. Brandon Picard à titre d'ouvrier au Service technique et travaux publics au 1^{er} échelon de la grille salariale pour le poste rétroactivement au 13 novembre 2023, conformément à la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4821.

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M. Picard pour sa nomination.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-228 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-557

EMBAUCHE PROBATOIRE D'UNE PRÉPOSÉE À LA TRÉSORERIE

CONSIDÉRANT que la Ville doit procéder à une embauche pour combler le poste de préposé à la trésorerie.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal entérine l'embauche probatoire de M^{me} Marjorie Allard à titre de préposée à la trésorerie au 2^e échelon de la grille salariale pour le poste, laquelle deviendra effective le ou vers le 18 décembre 2023, conformément aux conditions de travail prévues à la convention collective du Syndicat des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ).

QUE les membres du conseil municipal souhaitent féliciter M^{me} Allard pour sa nomination.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-236 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2023-12-558

RESCINDER PARTIELLEMENT LA RÉOLUTION N° 2023-04-193 RELATIVE À L'EMBAUCHE PROBATOIRE D'UN CONSEILLER EN RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023, le conseil municipal a autorisé l'embauche probatoire de M. Ian Galipeau au poste de conseiller en ressources humaines;

CONSIDÉRANT qu'une erreur cléricale s'est glissée dans la résolution en ce qui concerne la probation de M. Galipeau;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de rescinder partiellement la résolution n° 2023-04-193 afin de modifier l'embauche probatoire par une embauche permanente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal rescinde partiellement la résolution n° 2023-04-193 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 avril 2023 afin d'y substituer la mention probatoire par la mention permanente et ce, rétroactivement au 8 mai 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES TEMPORAIRES ET OCCASIONNELLES

Conformément aux articles 5.2 et 5.15 du *Règlement n° 720 sur la gestion contractuelle et sur la délégation, le contrôle et le suivi budgétaire*, le conseil prend acte du dépôt par le conseiller en ressources humaines de la liste d'embauche d'employés occasionnels et temporaires.

NOTE

Le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'est retiré lors du comité de travail lorsque ce sujet fut abordé.

2023-12-559

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE RÈGLEMENT- EMPLOYÉ MATRICULE 876

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le directeur général, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement hors cour intervenue dans le dossier numéro 1299816 71 2209 du Tribunal administratif du travail.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le surplus, postes budgétaires n^{os} 02-190-00-995 et 02-180-00-141.

QUE le conseil autorise le transfert d'une somme de 22 500 \$ du poste budgétaire n° 59-110-00-000 au poste budgétaire n° 02-190-00-995.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-236 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE

2023-12-560

APPROBATION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2024 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE ROUSSILLON

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Roussillon a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2024 adoptées à sa séance du 8 novembre 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT qu'aux termes des prévisions budgétaires, la quote-part de la Ville de Delson a été établie à 2 768 104 \$ pour l'année 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2024 de la Régie intermunicipale de police Roussillon démontrant des revenus et des dépenses de 35 980 979 \$ et autorise le versement de la quote-part établie pour la Ville de Delson à la somme de 2 768 104 \$.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-234 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-561

AUTORISATION DE DÉPENSER DU SERVICE TECHNIQUE ET TRAVAUX PUBLICS - DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que l'on prévoit encourir à court terme certaines dépenses d'opération nécessaires au maintien des activités du Service technique et travaux publics;

CONSIDÉRANT que les crédits sont disponibles au budget de fonctionnement du service.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise les dépenses énumérées dans la liste STTP-2023-12 d'une somme de 8 500 \$ et de permettre le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-232 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-562

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR DES SERVICES D'EXCAVATION HYDROPNEUMATIQUE, ANNÉES 2024-2026

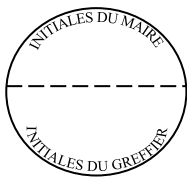
CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2023, le conseil municipal a autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de services d'excavation hydropneumatique, années 2024-2026;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Soumissionnaires	Montant total (taxes incluses)
Soleno	N'a pas soumissionné
Exca-vac	N'a pas soumissionné
Drainavac	N'a pas soumissionné
Enviro5 inc.	132 932,95 \$
9363-9888 Québec inc. (Sanivac)	113 556,21 \$

CONSIDÉRANT que le montant des offres de service reçues et analysées excède largement les prévisions budgétaires établies par le Service concerné.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

QUE le conseil municipal rejette les soumissions reçues pour des services d'excavation hydropneumatique, années 2024-2026, en raison du coût excessif des services qui excède largement les prévisions budgétaires et autorise le Service technique et travaux publics à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-563

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA LOCATION DE TAPIS ET ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL, ANNÉES 2024-2027

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 19 septembre 2023, le conseil municipal a autorisé le lancement d'un nouvel appel d'offres sur invitation pour la location et l'entretien d'uniformes de travail et de tapis pour les bâtiments municipaux pour les années 2024 à 2027;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de six entreprises et que le résultat de l'ouverture des soumissions se détaille comme suit :

Nom du soumissionnaire	Coût total (taxes incluses)
Martin inc.	38 138,52 \$
Buanderie Beaulieu	N'a pas soumissionné
Cintas	N'a pas soumissionné
Location de tapis Commercial inc.	N'a pas soumissionné
Québec Linge	N'a pas soumissionné
Unifirst Canada inc.	N'a pas soumissionné

CONSIDÉRANT que le seul soumissionnaire par ailleurs conforme est la firme Martin inc. avec une soumission d'une somme de 38 138,52 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat à Nettoyeur Martin inc. pour la location et l'entretien de tapis pour les bâtiments municipaux et de vêtements de travail pour les années 2024 à 2027 d'une somme de 38 138,52 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures qui y sont associées.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-237 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-564

AUTORISATION DE PAIEMENT DE DÉCOMPTES PROGRESSIFS À LA FIRME SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE LA RUE PRINCIPALE SUD, PHASE 1

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 9 mai 2023, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Shellex Groupe Conseil inc. pour les services professionnels de surveillance de travaux et de contrôle des matériaux de la rue Principale Sud, phase 1;

CONSIDÉRANT la réception des décomptes progressifs suivants :

Numéro de facture	Montant (taxes incluses)	Période
20369	3 881,56 \$	Période se terminant le 30 juin 2023.
20512	19 545,75 \$	Période se terminant le 31 juillet 2023.
20745	29 272,64 \$	Période se terminant le 31 août 2023.
20904	53 508,22 \$	Période se terminant le 30 septembre 2023.
21074	42 707,46 \$	Période se terminant le 28 octobre 2023.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que ces décomptes ont été vérifiés par le Service technique et travaux publics et qu'ils sont conformes à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal entérine le paiement de la facture n° 20369 d'une somme de 3 881,56 \$, taxes incluses, et autorise le paiement des factures n^{os} 20512, 20745, 20904 et 21074 d'une somme de 145 034,07 \$, taxes incluses, à la firme Shellex Groupe Conseil inc. pour les services de surveillance de travaux de réaménagement de la rue Principale Sud, phase 1.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-320-00-729, règlement d'emprunt n° 725.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-230 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-565

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 À LA FIRME BRICON (175784 CANADA INC.) POUR LES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 2 mai 2023, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme 175784 Canada inc. (Bricon) pour les travaux de réaménagement de la rue Principale Sud, de la rue Rodier à la rue Marsan;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif n° 3 d'une somme de 721 495,41 \$, taxes incluses, pour des travaux réalisés entre le 1^{er} et le 31 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics ainsi que par la firme externe mandatée à la surveillance des travaux et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 3 à la firme 175784 Canada inc. (Bricon) pour les travaux de réaménagement de la rue Principale Sud, de la rue Rodier à la rue Marsan, d'une la somme de 721 495,41 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-320-00-729, règlement d'emprunt n° 725.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-224 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-566

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 1 À LA FIRME GROUPE ABS INC. POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX, ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CARACTÉRISATIONS ENVIRONNEMENTALES, ANNÉES 2023-2025

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 1^{er} août 2023, le conseil municipal a attribué un contrat à Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales, années 2023 à 2025;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif n° 1 d'une somme de 1 808,56 \$, taxes incluses, pour des services de laboratoire dans le cadre des travaux de démolition et de construction de bordures et trottoirs;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 1 d'une somme de 1 808,56 \$, taxes incluses, à la firme Groupe ABS inc. pour le contrôle qualitatif des matériaux, études géotechniques et caractérisations environnementales, années 2023-2025.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le poste budgétaire n° 22-300-45-411, règlement d'emprunt à venir.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-215 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-567

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 À LA FIRME PEARSON PELLETIER INC. POUR DES TRAVAUX DE DÉMOLITION ET DE CONSTRUCTION DE BORDURES ET TROTTOIRS EN BÉTON, ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Pearson Pelletier inc. pour les travaux de démolition et de construction de bordures et trottoirs en béton pour les années 2021 à 2023;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif n° 3 d'une somme de 85 856,88 \$, taxes incluses, comprenant une retenue de 10 % pour des travaux qui ont été effectués au cours de l'automne 2023;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 3 à la firme Pearson Pelletier inc. d'une somme de 85 856,88 \$, taxes incluses, pour des travaux de démolition et de construction de bordures et trottoirs en béton, année 2023.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds projets majeurs en immobilisations, poste budgétaire n° 22-320-00-722.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-229 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-568

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF FINAL À LA FIRME M POTVIN EXCAVATION (9329-0146 QUÉBEC INC.) POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DES RUES DE LUCERNE, ROY, DEMERS ET PRINCIPALE SUD

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire du 6 octobre 2020, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme M Potvin Excavation (9329-0146 Québec inc.) pour des travaux de réfection des infrastructures municipales des rues de Lucerne, Roy, Demers et Principale Sud;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT la réception du décompte final d'une somme de 6 826,43 \$ taxes incluses, pour des travaux réalisés en date du 13 octobre 2023, incluant la libération de retenue définitive de 5 %;

CONSIDÉRANT que ce décompte a été vérifié par le Service technique et travaux publics et qu'il est conforme à l'avancement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif final à la firme M Potvin Excavation (9329-0146 Québec inc.) pour les travaux de réfection des infrastructures municipales des rues de Lucerne, Roy, Demers et Principale Sud d'une somme de 6 826,43, taxes et retenue incluses.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-227 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-569

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ PROGRESSIF N° 3 À LA FIRME CONSTRUCTION J.P. ROY INC. POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LE TERRAIN D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, le conseil municipal a attribué un contrat à la firme Construction J.P. Roy inc. pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT la réception du décompte progressif n° 3 pour les travaux réalisés au 27 juillet 2023 d'une somme de 43 222,27 \$, taxes et retenue incluses;

CONSIDÉRANT que cette facture a été vérifiée par l'ingénieur surveillant au dossier de BHP Conseils ainsi que le Service technique et travaux publics et est conforme aux travaux effectués ainsi qu'aux termes du contrat.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement du décompte progressif n° 3 à la firme Construction J.P. Roy inc. pour les travaux d'aménagement d'une piste cyclable sur le terrain d'Hydro-Québec d'une somme de 43 222,27 \$, taxes et retenue incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit prélevé à même le fonds de projets majeurs en immobilisation, poste budgétaire n° 22-320-01-720.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-226 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

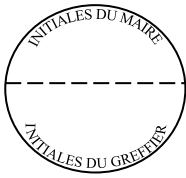
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-570

ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR L'ASSISTANCE D'UNE ÉQUIPE D'INGÉNIERIE EN GÉNIE CIVIL, ANNÉES 2024-2026

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire du 14 novembre 2023, le conseil municipal a résilié le contrat pour l'assistance d'une équipe d'ingénierie en génie civil et autorisé le Service technique et travaux publics à procéder à un nouvel appel d'offres public pour des services similaires pour les années 2024 à 2026;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres public et que suite à l'analyse qualitative des soumissions par le comité de sélection, le résultat se détaille comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

Soumissionnaires	Pointage intérimaire	Prix (taxes incluses)	Pointage final
Shellex Groupe Conseil	76,90	1 783 133,48 \$	45,93
Groupe Civitas inc.	79,80	1 894 799,50 \$	44,75
Groupe Ingati inc.	84,72	2 267 950,86 \$	39,55

CONSIDÉRANT que le meilleur pointage final a été obtenu par la firme Shellex Groupe Conseil avec une soumission d'une somme de 1 783 133,48 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal attribue un contrat d'assistance d'une équipe d'ingénierie en génie civil pour les années 2024 à 2026 à la firme spécialisée externe Groupe Shellex Conseil pour une somme maximale de 1 783 133,48 \$, taxes incluses.

QUE le montant requis pour cette dépense soit conditionnel à l'approbation préalable des sources de financements des projets futurs concernés.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-237 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-571

APPROBATION DU BUDGET ET DE LA QUOTE-PART 2024 DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE

CONSIDÉRANT que la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a transmis à la Ville pour approbation une copie de ses prévisions budgétaires 2024 adoptées à sa séance du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des prévisions budgétaires, la quote-part de la Ville de Delson a été établie à 756 662,56 \$ pour l'année 2024.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve le budget 2024 de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie montrant des revenus et des dépenses de 11 729 250 \$ et autorise le versement de la quote-part établie pour la Ville de Delson à la somme de 756 662,56 \$.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-235 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-572

RATIFICATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES DÉBOURSÉS DU 26 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les paiements de la liste des chèques d'une somme de 920 222,80 \$, des dépôts directs aux fournisseurs d'une somme de 1 097 696,92 \$ et des déboursés par débit direct d'une somme de 46 692,65 \$, totalisant une somme de 2 063 423,11 \$ pour la période du 26 octobre au 23 novembre 2023, le tout tel que plus amplement détaillé dans un document préparé par la trésorière adjointe en date du 24 novembre 2023.

QUE le certificat de la trésorière adjointe n° 2023-12-222 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES RESPONSABLES D'ACTIVITÉS BUDGÉTAIRES DU 26 OCTOBRE AU 23 NOVEMBRE 2023

Conformément à l'article 6.10 du Règlement n° 720 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire, le conseil prend acte du dépôt par la trésorière adjointe du rapport des dépenses autorisées par les responsables d'activités budgétaires pour la période du 26 octobre au 23 novembre 2023.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

Après le point 21.2, M. Jean-François Messier, directeur général, propose aux membres du conseil une brève suspension de la séance, laquelle est acceptée par le maire Christian Ouellette, à 20 h 27.

À la reprise de la séance à 20 h 29, tous les membres du conseil présents au début de cette séance formaient toujours quorum.

M. le maire Christian Ouellette propose de reprendre les délibérations de la présente séance.

NOTE

Le maire Christian Ouellette déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le sujet suivant. Il s'est retiré lors du comité de travail lorsque ce sujet fut abordé.

2023-12-573

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN PROJET D'AFFICHAGE COMMERCIAL - 20, BOULEVARD GEORGES-GAGNÉ SUD

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-215 pour la propriété sise au 20, boulevard Georges-Gagné Sud;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée sur la façade avant de l'immeuble, incluant un éclairage indirect existant comprenant deux lumières externes, ainsi que le remplacement de deux nouvelles faces en vinyle sur l'enseigne sur socle existante;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation n° 2023-11-106 adoptée le 21 novembre 2023, est favorable à cette demande telle que présentée avec conditions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation n° 2023-00053 relative à un affichage commercial au 20, boulevard Georges-Gagné Sud telle que présentée et conformément aux plans de projets d'enseignes préparés par l'entreprise Xénon enseignes et éclairages datés du 14 novembre 2023 et aux conditions suivantes:

- Le lettrage de l'enseigne attachée au bâtiment devra être centré sur la surface de l'enseigne;
- Un aménagement paysager de qualité devra être ajouté à la base de l'enseigne sur socle.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

2023-12-574

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UNE RÉNOVATION RÉSIDEN- TIELLE - 44-46, 5^E AVENUE

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet de rénovation résidentielle dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone H-311 pour la propriété sise au 44-46, 5^e Avenue;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en la rénovation de la façade avant et des façades latérales du bâtiment principal d'habitation unifamiliale isolée, selon les éléments suivants:

- Peinturer la couleur de la brique rouge sur le mur avant d'une couleur blanc;
- Remplacer le revêtement extérieur en vinyle sur les murs latéraux de couleur blanche par un revêtement de vinyle d'imitation de bois de couleur gris;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation n° 2023-11-107 adoptée le 21 novembre 2023, est favorable à cette demande telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Lecourtois et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation n° 2023-00054 relative à une rénovation résidentielle au 44-46, 5^e Avenue telle que présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-575

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 179, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-402 pour la propriété sise au 179, chemin Saint-François-Xavier;

CONSIDÉRANT que le projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée sur le mur avant, incluant un lettrage imprimé sur un panneau d'aluminium;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation n° 2023-11-108 adoptée le 21 novembre 2023, est favorable à cette demande telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Michel Pepin et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation n° 2023-00058 relative à un affichage commercial au 179, chemin Saint-François-Xavier telle que présentée et conformément aux plans d'affichage selon le document de présentation préparé par Multilettrages+ daté du 8 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-576

DEMANDE D'APPROBATION RELATIVE À UN AFFICHAGE COMMERCIAL - 215, CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER, SUITE 106

CONSIDÉRANT que le Service de l'aménagement du territoire a reçu une demande d'approbation pour un projet d'affichage commercial dans le cadre de l'occupation d'un local commercial formulée dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la zone C-404 pour la propriété sise au 215, chemin Saint-François-Xavier, suite 106;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en l'ajout d'une enseigne attachée avec lettrage imprimé sur un panneau d'aluminium localisée sur le mur avant;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par la recommandation n° 2023-11-109 adoptée le 21 novembre 2023, est favorable à cette demande telle que présentée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Marcelina Jugureau et résolu :

QUE le conseil municipal approuve la demande d'approbation n° 2023-00057 relative à un affichage commercial au 215, chemin Saint-François-Xavier, suite 106, telle que présentée et conformément au document de présentation préparé par Access daté du 19 juillet 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-12-577

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES DE SOUTIEN GÉOMATIQUE AVEC LA MRC DE ROUSSILLON POUR L'ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que la géomatique est un outil de travail nécessaire à la saine gestion des données relatives aux infrastructures municipales, aux données publiques et privées de secteurs du territoire et à la mise en oeuvre de même qu'à l'application de certains règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que le Service technique et travaux publics ainsi que le Service de l'aménagement du territoire utilisent quotidiennement la géomatique et les données susdites dans le cadre de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon offre ce service aux municipalités de son territoire depuis 2015 et qu'il est important que l'entente concernant la livraison de ces services soit maintenue et mise à jour;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024, la MRC offre un soutien en géomatique à un taux horaire de 55 \$ pour un maximum de 200 heures annuelles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Claude-Marc Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la directrice du Service de l'aménagement du territoire, ou lors d'absence ou d'incapacité d'agir son remplaçant, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de services de soutien géomatique pour l'année 2024 à un taux horaire de 55 \$ pour un maximum de 200 heures annuelles et autorise le paiement des factures qui y sont associées

QUE le certificat du trésorier n° 2022-12-218 atteste qu'il y a des fonds pour effectuer la dépense.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS - PERSONNES DANS LA SALLE

Aucune question, personne n'assistant à la présence séance.

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS – INTERNAUTES

CONSIDÉRANT la mise en ligne, via le site Internet de la Ville, de l'ordre du jour de la présente séance, un même citoyen s'exprime sur les dossiers suivants:

- Vitesse des camions sur la rue Principale;
- Acquisition du 98-106, rue Principale Sud;
- Quote-part du Complexe sportif Sainte-Catherine et Delson.



No de résolution
ou annotation

2023-12-578

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} Nathalie Thauvette et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 20 h 46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Christian Ouellette, maire

Luc Drouin, greffier